

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes

SEANCE DU 8 JUILLET 2026

Convocation en date du : 03/07/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et représentés : 14
Nombre de membres ayant pris part au vote : 14

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme BONVOISIN Amandine, Mme GARCIN Audrey, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr HAUWILLER Julien, Mr LADOUS Guillaume, Mr MONTEL Jonas, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, Mr RICOU Yannic, Mr ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme ESCALLIER Marine, représentée par Monsieur ROUIT Sebastien,
Mme LEVET Solène, représentée par Madame GERVAIS Marie-Françoise.

Absent : Mr GIRAUD-MOINE Lionel.

Secrétaire de séance : Fanny Reboul est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 CGCT.

2026.085 : Attribution d'une subvention à l'Association la Gaule Gapençaise

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association la Gaule Gapençaise listée ci-dessous a déposé une demande de subvention à la mairie :

Associations	Date de la Demande	Rappel 2025	Demandes 2026	Proposition de vote
Association la Gaule Gapençaise	26/06/2026	1000.00€	Montant non renseigné	1000.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire ;
- **ATTRIBUE** la subvention selon le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater ces sommes.



Le Maire,
Sébastien ROUIT